

## **PROPOSITIONS DE LA CFE-CGC AU GRENELLE DE LA MER**

### **1. DEVELOPPER LES ACTIVITES MARITIMES ET LES EMPLOIS QUI Y SONT LIES DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES.**

**FAVORISER LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT CONTRIBUANT A  
LEUR COMPETITIVITE, AINSI QUE LA FORMATION DES SALARIES**

### **2. CREER UNE AUTORITE TRANSVERSALE ET PERENNE POUR DEFINIR ET APPLIQUER UNE VERITABLE POLITIQUE DE LA MER COHERENTE (Ministère ou Secrétariat d'Etat à la mer)**

- Cette autorité, en s'appuyant sur les scientifiques, industriels, services de l'Etat, ONG, partenaires sociaux, porterait une stratégie cohérente auprès des organismes internationaux.
- Cette stratégie doit être portée dans tous les organismes internationaux traitant de la mer par des équipes formées et pluridisciplinaires avec des mandats clairs.

### **3. FORMATION**

- Par les liens entre chercheurs, universitaires, et professionnels de la mer, faire de la France une référence internationale pour la formation aux métiers de la mer afin d'associer scientifiques, enseignants, élèves et professionnels.
- Créer une filière cohérente de formations qualifiantes (universitaire et professionnelle) des métiers liés à la mer ainsi que les équivalences et passerelles adaptées.
- Développer des filières de formation qualifiantes adaptées aux activités de démantèlement.

- Anticiper sur les mutations des métiers de la mer par des cycles de formations qualifiantes tout au long de la vie
- Créer une filière de formation des équipages étrangers

## **4. TRANSPORT**

### **4.1 NAVIRES DU FUTUR**

- Création d'un organisme de référence et d'orientation en charge de la stratégie de recherche et d'innovation. Cet organisme serait doté de l'autorité et des moyens financiers adaptés, à l'instar de ce qui existe dans le secteur aérien ou le secteur terrestre en France, et dans la construction navale dans de nombreux pays européens

### **4.2 RENDRE LES NAVIRES ACTUELS PLUS SURS**

- Améliorer les moyens d'intervention des services chargés du contrôle par l'Etat du port
- Renforcer la sécurité des navires et la prévention de la pollution
  - par la création d'une infraction avec amende en cas de détention,
  - par l'obligation de décharger à terre les eaux de cales machines à chaque escale,
  - par la définition au niveau international d'une grille d'effectif minimum,
  - par la mise en place d'une liste noire des pays maritimes dont la formation est insuffisante et développer des contrôles avant l'accès au port.
- Maintenir les effectifs des services dédiés au contrôle des navires et améliorer leurs conditions de travail
- Maintenir le contrôle par l'Etat du port et le pouvoir de détention des navires sous responsabilité ministérielle
- Mettre en place des cycles de sensibilisation des équipages dont les navires sont détenus

### **4.3 DEVELOPPER LES ACTIVITES DE REPARATION NAVALE ET DE DEMANTELEMENT DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES**

- Différencier les filières de démantèlement de navires locaux de faible tonnage (pêche, servitude, etc) et les navires au long cours. Le choix des sites doit être guidé par une stratégie nationale tenant compte de ces différences.